Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-008AAVG-DE

Délibération n°2026/008/JeM

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 13 JANVIER 2026

Le treize janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 7/01/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 29
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 36
Nombre d'excusés : 10
Nombre d'absents : 2

PRÉSENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie **IRODOUER** : TEXIER Frédéric **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : Patrick HERVIOU **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : JALU Serge, GUEE Madeleine, URVOY Karine, Thierry VERNEY **MUEL** : **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSÉS
BUISSON Alain, PEZZOLA Marie-Laure, BOUILLET Isabelle, CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie, GLOTIN Michel, DIVET Anne, ROUAULT Delphine, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland
ABSENTS
BRICHE Fabien, DESPRES Joseph,
POUVOIRS
BUISSON Alain à TEXIER Frédéric, BOUILLET Isabelle à Patrick HERVIOU, GLOTIN Michel à GUITTON Pierre, DIVET Anne à LELU Annette, ROUAULT Delphine à COLLET Serge, LE FUR Christine à GUEE Madeleine, LE BIAVAN Rolland à JALU Serge

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-008AAVG-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 JANVIER 2026	DELIBERATION N° 2026/008/JeM
HABITAT	Rapporteur : Serge COLLET

AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2000-14 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban et notamment sa compétence en matière de création, d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des Gens du Voyage et des terrains familiaux locatifs ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 07/01/2026 ;

Monsieur le vice-président informe que le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032, est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de voyageurs, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'Etat et le GIP AGV 35.
De ce travail et de cette concertation ont été élaborés 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.
Ainsi le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.
Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis.
Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative. Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départemental du lois de février 2026 puis entériné par arrêté préfectoral.
En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après. La fiche territoriale de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban est annexée à la présente délibération.

Pour le territoire de la communauté de communes, les mesures du futur schéma, ci-dessous exposées, s'inscrivent directement dans la continuité du travail réalisé ces dernières années.

Objectifs et réalisation des orientations 2020-2025
Il est rappelé que les prescriptions du schéma 2020-2025 en matière d'équipements n'ont pas été réalisées à savoir la création de deux terrains familiaux locatifs. Il est précisé que les terrains familiaux locatifs ont pour vocation d'accueillir des familles ancrées sur le territoire. L'étude d'opportunité relative à la création de ces terrains familiaux et inscrite au schéma départemental, a en partie été réalisée (diagnostic territorial). Elle a permis de confirmer le besoin de deux terrains familiaux locatifs sur l'EPCI, mais le diagnostic social n'a pas été réalisé (démarche de recherche de foncier non engagé).
→ Enjeu de réaliser le diagnostic social de l'étude d'opportunité, d'identifier le(s) foncier(s), et d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI.

Aires d'accueil
Il est rappelé que la Communauté de communes dispose sur la commune de Montauban-de-Bretagne d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 8 emplacements, avec un taux d'occupation annuel moyen de 42 % entre 2020 et 2025 et deux emplacements occupés par les mêmes ménages depuis 2010.
→ Enjeu de poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passage sur le territoire de l'EPCI.

Les solutions d'habitat diversifié *(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)*

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-008AAVG-DE

→ Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N).
→ Enjeu d'identifier le foncier et de créer deux Terrains Familiaux Locatifs (TFL) prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses, identifiées sur l'aire de Montauban.

<u>Le développement social</u> *(prise en compte des besoins des ménages Gens du voyage du territoire)*

→ Enjeu de mobiliser les acteurs du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements du territoire, et pour soutenir les acteurs de la gestion de l'aire.

<u>La gouvernance et le suivi du schéma départemental</u>

→ Enjeu de poursuivre l'implication des élus dans le suivi du schéma et de davantage s'impliquer dans le Conseil d'Administration d'AGV35. Enjeu pour l'EPCI d'intégrer le comité technique de suivi du schéma.

Il n'a pas été recensé de besoins pour la création d'aires de grands passages (4ha) *(équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)* ou de petits passages *(équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 25 caravanes)*.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032 tel qu'exposé ci-dessus prévoyant notamment la création de deux terrains familiaux locatifs ;**

- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 14/01/2026
Qualité : PRESIDENT